DOCUMENTS

1. Correspondence of the Comte de Moustier with the Comte de Montmorin, 1787–1789

(*Second Instalment.*)

VIII. MOUSTIER TO MONTMORIN.

(Archives des Affaires Étrangères, États-Unis, 1788, Tome 33, folios 238 ff.)

N° 18. A NEWYORK, le 2. Août 1788
rec. le 26. septembre

Monseigneur.

Accession de l'Etat de New York à la nouvelle Constitution qui se trouve adoptée par onze Etats.

Reflexions sur les suites qu' opérera cette nouvelle Constitution.

L'Etat de Newyork a enfin accédé le 25. du mois d^{er} à la nouvelle Constitution, qui se trouve adoptée par onze Etats. Les mòdifications recommandées sont si nombreuses et si importantes, que si le nouveau Congrès y a égard, cette Constitution conservera à peine l'apparence de sa première forme. Cependant on a porté un grand coup à la souveraineté particulière des Etats pris séparément. Le phantome de Démocratie qui avoit séduit le peuple est au moment de disparoitre. La majorité crédule enivrée des plus belles espérances, dont elle s'est laissé repaitre, a forgé elle-même les liens, par lesquels tôt ou tard les Chefs du peuple parviendront à l'assujettir et à le gouverner après avoir paru vouloir lui obéir. La Constitution est prise à l'essai jusqu'à ce qu'on en trouve une meilleure. Cette disposition à toujours perfectionner est infiniment favorable aux vues des ambitieux, qui parviendront à force de changemens à lasser le peuple Américain et à lui faire recevoir par nonchalance le joug qu'on lui prépare et qu'il suportera probablement beaucoup plus patiemment qu'on ne le pense. Les modifications proposées offrent d'emblée une foule de prétextes même pour une refonte de Gouvernement. Cette voie est ouverte aux divers partis. Il n'est pas douteux qu'ils n'en profitent chacun selon leurs vues.[1]

[1] Three years later, when Moustier represented France at the court of Berlin, he published a pamphlet entitled *De l' Intérêt de la France à une Constitution Monarchique.* In it he makes the following remarks on the American Constitution : "La nécessité d'une constitution a été senti par les hommes sages et les vraies politiques des Etats Américains. En dignes mitateurs de Solon, ils en ont rédigé une qui, si elle n'est pas la meil-

fêtes données à cette occasion, par les Corps et métiers, et auxquelles le Congrès a assisté, ainsi que les Ministres Etrangers.

La nouvelle Constitution a paru un remède à tous les maux dont gémissent les Etats-Unis. La joie de la majorité s'est exprimée particulièrement par des réjouissances publiques. Différentes villes ont fait des processions où toutes les classes de Citoyens ont figuré. Celle de Newyork n'a même pas attendu que la Convention de l'Etat auquel elle appartient eut prononcé. Elle a fait sa procession dans un moment où l'on doutoit fort que l'Etat adoptât la Constitution. Ce qu'il y a eû de particulier à cette fête populaire c'est que le Congrès ait hazardé d'en sanctionner en quelque sorte l'objet, qui étoit de manifester l'opinion particulière de la ville en opposition avec celle qu'on supposoit à l'Etat, en assistant en corps et par conséquent comme souverain à un repas assés médiocre donné par les corps et métiers de la ville. J'avois été invité et j'ai assisté à ce repas à la droite du Congrès et ayant à la mienne de suite le Ministre Plénip[re] des Etats Généraux, le Chargé d'affaires Plénip[re] d'Espagne, les Consuls et autres étrangers de distinction. A la gauche du Congrès étoient ses officiers et les Membres du Clergé de la Ville, Anglicans, Presbytériens, Catholiques, Luthériens, Calvinistes, Juifs, tous indistinctement, excepté que l'Evêque Anglican avoit pris la droite de tous les autres et avoit dit le *bénédicite*. Le Congrès s'étant apperçu lui-même qu'il étoit déplacé dans cette fête comme faisant corps a voulu soutenir ensuite qu'il n'y avoit point été comme Congrès, mais j'ai insisté partie en riant, partie sérieusement avec les différens Membres que telle avoit été l'opinion de tout le monde, que sans celà ils auroient dû être épars parmi les convives et que j'aurois dû être à la droite du Président. Au reste tout ce cérémonial peut être regardé comme sans conséquence, quoiqu'on cherche à en mettre partout, il n'est encore réglé sur rien ; mais c'est une maladie de ce pays aportée de la Mère-patrie, où l'on forme des prétentions de ce genre à chaque instant. Il faut espérer que cet inconvénient disparoitra insensiblement.

Un des objets de la fête des Citadins de Newyork étoit de cajoler le Congrès et de l'engager à ajourner ici le nouveau corps souverain. Le Congrès de son côté a paru vouloir

leure qu'on pût leur donner, est la meilleure qu'ils pussent recevoir, eû égard à toutes les circonstances. Ils ont eû même le ménagement de conserver le nom de Confédération, tandis qu'ils opéraient une consolidation. . . . Ils ont eû cet égard pour la faiblesse d'un peuple ombrageux et qui n'était pas assez généralement éclairé sur les avantages de mettre des bornes à la liberté naturelle pour mieux la garantir. Enfin la constitution Américaine a fait de l'agrégation des tous les Etats Américains une véritable Monarchie sous le titre d'une union qui chaque jour développera davantage les traits encore faiblement prononcé d'une organization monarchique." Note b, pp. 97–100.

remettre sa décision à cet égard au moment où la Convention auroit adopté la Constitution. Quelques uns de ses Membres n'ont pas négligé d'insinuer que cette incertitude étoit le seul obstacle qui empêchoit le Congrès d'ajourner le nouveau ici. Ce leurre a eu son effet. Les Fédéralistes de la Convention ont même été jusqu'à avancer qu'il n'y auroit aucune difficulté dès que l'Etat de Newyork seroit entré dans la nouvelle union. Aujourd'hui que la feinte n'est plus nécessaire les Pennsylvaniens mettent tout en jeu pour obtenir la préférence en faveur de Philadelphie. La semaine entière a été employée en débats sur ce sujet, dans lequel il paroit que l'intérêt personnel a bien plus de part que l'intérêt public.

question agitée sur le lieu et le tems où sera ajourné le Congrès.

La question de l'ajournement pour le lieu et le tems auxquels il convient de le fixer a excité l'attention de tous les Etats et en conséquence il se trouve ici des Délégués de chacun d'eux ; ils se disperseront vraisemblablement dès que ces deux objets seront décidés. Les Délégués de Rhodeisland se contentent d'assister aux délibérations sans prononcer sur une question qui peut-être regardée comme étrangère à leur Etat puisqu'il a rejetté la nouvelle Constitution.

tableau de la nouvelle Constitution dont M. de Moustier fera l'envoi, dès que l'opinion de la Nord Caroline sera connue.

Dès que l'opinion de la Nord Caroline sera connue, j'aurai l'honneur de vous présenter, Monseigneur, dans un même ensemble la Constitution telle qu'elle a été proposée par la Convention générale avec le raprochement des différentes modifications proposées par les Conventions particulières. Je séparerai cet exposé des observations que je me propose d'avoir l'honneur de vous soumettre sur l'influence de la Constitution sur la politique extérieure des Etats-Unis et sur les probabilités du système qui pourra prévaloir à cet égard.

On a eu ici un exemple de ce qu'on doit attendre du parti dominant dans les changemens de Gouvernement malgré le beau nom de liberté qui se trouve bien rarement répondre aux faits. Un malheureux Imprimeur qui s'est mis le dernier à fabriquer une gazette dans une ville où il y en a beaucoup trop, avoit imaginé pour donner de la vogue à sa feuille de recueillir les petits propos et les petits faits contraires au parti fédéraliste. Une mauvaise plaisanterie sur un accident arrivé à la procession fédérale a été punie par la destruction de son imprimerie et des insultes personnelles l'ont obligé à fuir sa maison et à l'abandonner aux champions de la liberté, qui en font souvent un terrible usage contre les plus foibles, lorsque ceux-ci ont l'imprudence d'user sans précaution de celle qu'ils croient avoir de leur côté.

Je suis avec respect

etc.

LE C.TE DE MOUSTIER.

IX. MOUSTIER TO MONTMORIN.

(Archives des Affaires Étrangères, États-Unis, 1788, Tome 33, folios 332 ff.)

N°. 26. A NEWYORK le 18. Novembre 1788
rec. le 11 fév. 1789

Monseigneur.

regrets de M. de Moustier sur l'interruption des Paquebots, surtout dans la circonstance du changement de la constitution américaine.

L'interruption des Paquebots m'a privé entièrement jusqu'à présent de l'avantage de recevoir quelque réponse aux différentes Dépêches que j'ai eu l'honneur de vous adresser. J'en ai d'autant plus de regret que depuis mon arrivée sur ce Continent j'ai vû consommer une révolution dans le Gouvernement des Etats-Unis, qui change entièrement les raports sous lesquels on a pû les envisager jusqu'à présent.

Mémoires préparés par M. de Moustier sur la manière d'envisager la nouvelle constitution.

mémoire rédigé par M. de Moustier qui renferme un plan sur la manière de rendre utile au Roi la nouvelle constitution américaine.

J'ai préparé en conséquence des Mémoires[1] pour vous exposer les différents points de vües sous lesquels on peut envisager les effets du nouveau Gouvernement Américain ; mais d'une part ils sont un peu trop étendus, pour pouvoir être transcrits en chiffre et d'une autre je ne puis trouver une occasion sûre, pour vous les faire parvenir. J'attends toujours avec confiance, Monseigneur, que vous m'en fournissiez une vous-même. J'ose même me flatter qu'avant la réception de mes mémoires dont l'un renferme un plan général de conduite envers les Américains unis, vous m'aurez vous-même prescrit en partie d'adopter la marche que je crois la plus propre à rendre utile au Roi, une révolution, dont il a recueilli tant de gloire.

Importance du moment actuel pour profiter des avantages que nous offre la nouvelle constitution.

Le moment actuel est critique ; il nous est favorable, mais il seroit possible qu'un trop long délai nous fit perdre une occasion, qui ne se retrouveroit peut-être plus avec les mêmes avantages. Je dois penser que l'Angleterre qui a traité depuis la paix des Etats-Unis avec un dédain, fondé sur leur situation réelle, plustôt que sur celle dont on auroit pû les croire susceptibles, changera de conduite envers eux, dès qu'Elle aura reconnu la stabilité et la régularité de l'administration, dont la nouvelle constitution les rend susceptibles.

propos du Général Washington sur les moyens qu'a le Roi de faire que les Etats-Unis trouvassent leur intérêt dans leurs liaisons avec S. M.

J'ai lieu de me louer des dispositions que j'ai trouvées dans plusieurs des principaux personnages influents sur ce Pays-ci. J'ai été parfaitement satisfait en particulier du Général Washington, avec qui j'ai passé plusieurs jours. Le résultat de ses conversations a été en propres termes "que "très certainement on étoit encore animé dans les Etats-Unis "d'une vive et sincère reconnoissance envers le Roi et la

[1] The titles of these *mémoires* were : I. "Aux Conséquences probables de l'établissement du nouveau Gouvernement quant à l'administration intérieure des Etats-Unis" ; II. "Des rapports du nouveau Gouvernement des Etats-Unis avec les Puissances étrangères."

"nation françoise; mais que néantmoins l'intérêt seul pou-
"voit fixer les liaisons entre nations; qu'il étoit très aisé de "reconnoître qu'il ne tenoit qu'à Sa Majesté de faire en sorte "que les Etats-Unis trouvassent leur intérêt à être étroite-"ment unis avec Elle."

Le G[l] Wasington sera Président des Etats-Unis, si cela lui convient, importance de son pouvoir en cette qualité.

Cette conclusion est d'autant plus remarquable, que le G[e] Wasington sera président des Etats-Unis, si cela lui convient, et que son pouvoir et son influence en cette qualité sont de la plus grande importance selon la nouvelle Constitution. J'ai taché dans toutes les occasions, sans me compromettre de faire penser que si jusqu' à présent nos liaisons avec les Américains n'ont pas été plus étroites, la faute n'en doit être attribuée qu'à leur constitution vicieuse, et que la révolution qu'Elle vient d'éprouver a toujours été désirée par S. M. et son Conseil. Ce langage me paroit utile et même nécessaire, en pensant que l'événement est en quelque sorte consommé, et qu'il ne s'agit plus que d'en tirer le meilleur parti. C'est au mois de Mars que le nouveau Congrès doit s'assembler; l'époque est prochaine. S'il vous paroit nécessaire, Monseigneur, que je reçoive des instructions conformes à un ordre de choses qui ne subsistoit pas à mon départ du Royaume, je pense que dans le cas où les paquebots, pour communiquer avec les Etats-Unis, ne seroient pas encore rétablis, vous pourriez néantmoins me les faire parvenir par un aviso.

C'est au mois de Mars que le Congrès doit s'assembler.

Instructions que demande M. de Moustier relativement au nouvel ordre de choses qui va s'établir.

On regrette particulièrement l'interruption des paquebots dans des circonstances, qui sembloient favoriser des spéculations plus sures et plus régulières entre les deux nations. Le Commerce d'Angleterre diminue un peu. Quelques manufactures américaines fournissent des objets communs qu'on tiroit auparavant de la Grande Bretagne. Le peu d'articles qu'on commençoit à importer de France avoit un débit assuré. Mais ce n'est en quelque sorte qu'en tatonnant que les Commerçans François et Américains reprennent un Commerce qui a été entrepris d'abord avec une hardiesse que rien n'authorisait et qui provenoit de la présomption plutôt que de la connoissance réelle que les deux nations avoient de leurs ressources et de leurs moyens. Ces premiers essais doivent être encouragés; ils sont les germes d'un commerce qui conduit sagement et graduellement peut offrir d'autant plus d'avantages qu'ils sont réciproques. Pour les favoriser il faut assurer aux deux nations des voyes de correspondance. Si le Commerce avoit acquis toute l'étendue dont il est susceptible il entretiendroit lui-même ces voyes, mais il n'est que naissant et à peine dans l'enfance; si le Roi ne vient pas à son secours cette enfance sera longue. Je ne puis m'empêcher de croire quel' établissement des Paquebots *pour les Etats-Unis* est cer-

diminution du Commerce de l'Ang[re] en Amérique.

réflexions sur les moyens de faire fructifier le commerce de France en Amérique.

grande utilité qu'il y auroit à rétablir les paquebots, en faveur du commerce.

tainement considéré comme utile et que la dépense qu'il peut occasionner n'est qu'une très légère avance faite pour ouvrir des canaux qui la feront rentrer au Centuple. Plusieurs négocians accoutumés à donner et à recevoir des commissions par cette voye ont été pris au dépourvû et ont souffert d'une interruption qui a eu lieu avant qu'ils en ayent pû être avertis, tandis que beaucoup de leurs spéculations ont manqué par cet événement. Quelques uns même sont obligés d'aller en France par la voie de l'Angleterre pour régler leurs affaires. Aujourd'hui il se répand que le Royaume a besoin de grains par une suite de la grèle qui a détruit une partie des récoltes, que la guerre entre les Puissances du Nord de l'Europe prive de la ressource des grains de Pologne, que la côte de Barbarie n'en peut point fournir cette année et que par conséquent les Etats-Unis pourroient subvenir dans cette circonstance au besoin du Royaume. On pense que cet événement seroit infiniment favorable pour étendre le Commerce entre les deux Nations puisque les Américains auroient des moyens de payer en denrées la valeur d'une grande quantité de marchandises de France, auxquelles aujourd'hui faute de capitaux et de crédit ils sont obligés de renoncer. Cependant malgré ces apparences flatteuses les Américains aiment mieux se borner à leurs opérations circonscrites dont ils connoissent d'avance le résultat que de se livrer à celles qu'ils ne peuvent calculer avec précision faute d'informations assés sures et asséspromptes.

les Etats-Unis auroient pu subvenir cette année au besoin que nous avons de nous procurer du blé.

inconvénients qui résultent de l'interruption des paquebots.

Je me suis un peu étendu, Monseigneur, sur une partie des effets de l'interruption des paquebots, parceque dans la situation où je me trouve, je suis plus à portée que personne de les apercevoir et que je suis persuadé qu'il suffit de les indiquer pour engager le Conseil du Roi à opiner pour la conservation d'un établissement très avantageux quoiqu'aussi peu coûteux que peut l'être celui des paquebots selon le plan que j'ai adressé au secrétaire d'Etat de la Marine au commencement de cette année.

Les onze Etats qui ont adopté la nouvelle Constitution s'occupent du choix des sénateurs et représentants au nouveau Congrès.

Les onze Etats, qui ont adopté la nouvelle Constitution sont occupés actuellement du choix des sénateurs et des représentans qui doivent siéger au nouveau Congrès ainsi que des Electeurs qui doivent élire le Président et le vice-Président des Etats-Unis. Quelques sénateurs sont déjà nommés; on présume quels pourront être les autres et l'on en augure très favorablement. Il paroit qu'à aucune époque les intérêts du peuple Américain n'auront été confiés à des hommes plus distingués par leurs lumières, leur zèle, et leur talens. Il n'y aura de raport entre l'ancien et le nouveau Congrès que dans le mot employé pour désigner le corps chargé de la puissance publique. Le nouveau l'aura de fait et pourra jouir de la considération attachée aux hommes qui en sont revêtus.

différence qu' il y aura entre les pouvoirs du nouveau Congrès avec ceux de l'Ancien.

L'ancien ne possédoit que l'ombre de l'autorité souveraine, qui avoit acquis quelque consistance dans un tems de crise et qui avoit paru dans sa vraie forme dès que le danger avoit disparu. Il étoit tems pour la dignité et les intérêts des Etats-Unis qu'un corps réduit presqu'à l'avilissement plus encore par défaut de force que par manque de sagesse fut remplacé par un Congrès qui réunit l'un et l'autre. Aussi les Candidats qui aspirent à l'un sont ils fort différens de ceux qui composoient l'autre en général. Dans le moment actuel, quoique chaque Etat ait nommé les Membres qui doivent composer le Congrès pour le tems qu'il a encore, non pas à agir, mais à figurer, il ne se trouve que trois Délégués en tout dans cette ville. L'année fédérale étant expirée au premier Lundi de ce mois il n'y a plus de Président du Congrès et comme il faut sept délégations complètes pour en élire un, peut-être n'y procédera-t-on qu'au moment de la transmutation du Gouvernement. Les Officiers du Congrès sont également dispersés, de sorte qu'il subsiste une espèce d'interrègne dans la Confédération Américaine de même que depuis longtems elle a été dans une sorte d'anarchie sourde, qu'on peut comparer à une fièvre lente. Mais si les hommes publics ne s'occupent pas des affaires dans ce moment, on ne sauroit douter que les particuliers ne soient fort actifs dans toutes les démarches qui peuvent leur donner quelqu' importance ou leur procurer quelque avantage sous le nouveau Gouvernement.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

LE C[TE] DE MOUSTIER.

x. MOUSTIER TO MONTMORIN.

(Archives des Affaires Étrangères, États-Unis, 1789, Tome 34, folios 34 ff.)

N° 8. A NEWYORK le 20 Mars 1789.

rec. le 29 Juin.[1]

Monseigneur.

expiration de l'ancien Congrès. remarque sur la manière dont il s'étoit formé.

Une nouvelle époque dans l'histoire de l'Amérique unie est marquée actuellement par l'expiration du Congrès composé d'abord des Délégués de treize Colonies de la Grande Bretagne, qui s'étoient unis pour consulter sur les moyens d'obtenir le redressement de leurs griefs contre la Mère patrie, qui ensuite se sont confédérées pour agir et enfin se

[1] Under the same date and enclosed with this despatch there is the copy of an article which Moustier had prepared for publication in the *Gazette de France*. Among other things this article says: "On peut donc dire que depuis le mois de Nov[bre] dernier les Etats-Unis n'ont pas eu de

sont déclarées Etats libres et indépendans. Dans ces différens degrés de pouvoirs le Congrès n'en a jamais joui d'aucun bien réel. La crainte dans les premiers tems réunissoit les esprits, toujours portés dans les momens de crise et de souffrance à obéir à la voix qui les guide, la déférence apparente d'un Général que sa prudence et son bonheur rendoient le premier homme du peuple qu'il défendoit, les égards témoignés par les étrangers contribuoient également à donner une grande considération au Congrès.

L'éloignement du danger, l'inutilité du Sauveur de la patrie, la présomption qu'on n'avoit plus aucun besoin de secours étrangers a réduit le Congrès à l'exercice véritable de ses fonctions qui consistoient à délibérer sans avoir aucun moyen de coërcion. Tout aboutissoit à des résolutions, et des recommandations, dont l'exécution dépendoit des gens, dont les intérêts particuliers étoient absolument en opposition avec les intérêts publics. Aussi quoique la plupart des résolutions et des recommandations du Congrès fussent dictées par la sagesse et assés généralement par l'honneur elles sont presque toujours restées sans effet. Son impuissance ayant été sentie, quelques hommes sages ont cherché à y remédier de bonheur en attribuant au Congrès l'exercice réel de certains pouvoirs. Cette première idée à bientôt été étendue jusqu'à une réformation totale à laquelle ont concourru également des hommes bien intentionnés et d'autres qui ont vû que dans un si grand changement ils trouveroient une voie ouverte à leur ambition. Dans le passage d'une idée à l'autre et durant le tems employé à la réformation du Gouvernement fédéral, le Congrès étoit tombé graduellement dans une sorte de mépris, qui rendoit les gens les plus considérables presque honteux d'y entrer. Beaucoup d'autres dont les occupations étoient lucratives refusoient de remplir des places, où il n'y avoit ni honneur ni profit à acquérir. Un très petit nombre de gens de mérite se sont trouvés dans ce corps pendant ces dernières années. La majorité des membres qui le composoient étoient des oisifs sans état, sans occupations et sans talens ou de jeunes gens à peine sortis du collège. La petite rétribution qui leur étoit accordée et le titre *d'honorable* attaché au caractère de Délégué subvenoit aux besoins des uns et flattoit la vanité des autres. Le Con-

Classe des gens qui composoient la majorité des Membres du Congrès.

Gouvernement général et que cette machine a besoin d'être entierement remontée. Les admirateurs outrés de la république Américaine pourront se convaincre à présent de la grande distance qu'il y a d'une theorie brillante à une pratique heureuse, et que pendant qu'ils s'evertuéroient en Europe à prouver l'excellence de la constitution des Etats Unis, cet edifice tombait déjà en ruine et étoit detruit par ceux mêmes qui l'avoient élevé au prix de leur sang et de leur fortune. *Ibid.*, folios 43–44.

grès conservoit l'ombre de l'autorité équivoque, dont il avoit joui et paroissoit de loin encore comme un phantome de Souveraineté. Mais il étoit tems qu'il fut remplacé puisqu'il n'avoit pû être réformé. L'union Américaine alloit cesser s'il ne se fut élevé un nouveau centre plus capable de consolider toutes les parties qui devoient s'y réunir.

observation sur la manière dont auroit du se conduire le Congrès en cessant d'exister.

Il semble que l'ancien Congrès avant de cesser d'exister auroit dû chercher à donner quelques signes de vie qui eut laissé un souvenir honorable de ses dernières actions. Il auroit pû recueillir tous les renseignemens propres à faciliter les premières opérations d'un corps constitué pour agir, il auroit pû préparer les expéditions des affaires depuis longtems restées sans exécution, il auroit pû enfin puisque ses prétentions étoient de figurer comme un corps revêtu de la Souveraineté, faire des dispositions qui eussent donné à sa fin une apparence de transmutation, au lieu d'une extinction qui a caractérisé la nullité et la foiblesse en quelque sorte honteuse d'un corps impuissant. Quelques membres du petit nombre de ceux, qui avoient quelque idée de patriotisme ont eu le désir de faire un acte de décence et d'utilité, mais le plus grand nombre, celui des insoucians et des incapables étoit dispersé, de sorte que le Congrès n'a même pas pû se former et qu'il a cessé d'être sans avoir même existé depuis le renouvellement de l'ancienne année fédérale qui commençoit en Novembre.

Prétentions de quelques membres de l'ancien Congrès.

On est surpris après cette espèce d'existence de voir les membres qui se trouvent encore ici en petit nombre prétendre composer encore un Corps et s'efforcer de réunir quelques uns de leurs confrères pour former un Congrès selon l'ancienne constitution fédérale, tandis que d'un autre côté les membres du nouveau Congrès se sont assemblés régulièrement depuis le jour, auquel le nouveau gouvernement fixe sa naissance. Il se trouve de cette manière deux soleils à la fois sur le Continent Américain. L'un n'a plus ni chaleur, ni éclat, l'autre est à peine sur l'horison, il faut le voir s'élever pour le juger. Il n'est pas trop certain qu'il ne soit pas offusqué par quelques nuages avant de parvenir à l'élévation vers laquelle il tend. Ces nuages pourront renfermer et développer plus d'un orage.

C'est une petite tache pour un Gouvernement annoncé comme plus actif et plus énergique que celui auquel il succède de se trouver à sa naissance dans un état de nullité ; car tout ce que peuvent faire les membres actuels, c'est de se rassembler tous les jours pour s'ajourner. Leurs conversations ne sont d'aucun poids, elles ne peuvent aboutir à aucune résolution légale, tant qu'ils ne formeront pas un nombre compétent, ce qui s'appelle un *quorum* dans chaque Chambre. Le quorum du Sénat doit être de 12., ce qui fait une voix de plus que la

moitié du complet. Celui de la chambre des représentans du peuple doit être de 30 sur 59 qui font le nombre complet pour les onze Etats-Unis.

le retard de plusieurs membres du nouveau Congrès empêche de s'occuper des affaires majeures—cause de ce retard.

Il paroit qu'on n'est pas encore d'accord quelles affaires les deux Chambres pourront traiter avant que le Congrès se trouve entièrement formé par la déclaration de l'élection du Président des Etats-Unis qui forme la troisième branche de ce corps, sous sa nouvelle forme. Mais cette déclaration est précisément de leur compétence actuelle puisqu'il est stipulé par la nouvelle Constitution que les billets d'élection qui ont été envoyés cachetés par les Electeurs à l'ancien Congrès et qui sont actuellement sous la garde du secrétaire de ce Corps doivent être ouverts par le Sénat en présence des représentans. Le retard des membres, qui auroient pû être déjà arrivés a empêché jusqu'à présent de procéder à une opération aussi importante. On voudroit faire croire que les mauvois chemins sont la cause de ce retard, mais le grand nombre ne se prête pas à cette excuse, d'autant que l'Etat de Jersey et celui de Delaware sont si près de cette résidence fédérale qu'il n'y a aucun prétexte plausible à alléguer pour justifier l'absence des membres de ces deux Etats. Le fait est que les gens qui composent le nouveau Congrès quoique généralement beaucoup mieux choisis que ceux de l'ancien se ressentent de l'indifférence générale pour la chose publique dès qu'il s'agit d'y mettre du sien. Quand personne en particulier ne peut être chargé de la honte publique, il arrive souvent que l'honneur et l'utilité publics sont compromis. Les Etats-Unis en ont fait l'expérience. Il est à désirer que le nouveau Gouvernement puisse remédier aux anciens abus qui ont avilé le Congrès.

Tous les membres du nouveau Congrès ne sont pas encore nommés: pourquoi.

La négligence qu'ont mise plusieurs Etats à procéder aux élections des nouveaux membres soit en s'y prenant trop tard, soit en ne s'occupant pas d'écarter les difficultés, qui pouvoient être prévues, est cause que tous les membres du nouveau Congrès ne sont même pas encore nommés. L'état de New-york n'a point de sénateurs; sa Législature divisée par l'esprit de parti et à qui il apartenoit d'y pourvoir en déterminant le mode de l'élection s'est séparé sans avoir rien statué. Le Congrès y pourvoira et ce sera le premier acte de suprématie qu'il exercera sur un Etat individuel et précisément sur un de ceux qui a montré le plus d'éloignement à investir le Congrès d'une autorité qui, si elle se maintient, doit nécessairement affoiblir celle des Etats particuliers. Les représentans seront élus parce que le mode de l'Election est déterminé par la Constitution fédérale, mais on ne connoitra les résultats des élections qu'à la fin de ce mois. Le Jersey et le Massachussets même sont incomplets. La Georgie est si éloignée qu'on n'est même pas exactement informé des progrès des élections.

Tant de négligence n'annonce pas un concours unanime aux mesures dont on a espéré la régénération de la prosperité publique. Il est difficile de juger comment un corps, dont les membres n'ont pas le même esprit parviendra à effectuer le bien que l'accord le plus parfait dans le Congrès ne pourroit procurer qu'avec le plus grand bonheur.

observation sur l'ancien et le nouveau Congrès.

J'ai crû devoir vous faire connoitre, Monseigneur, la fin d'un corps qui a joui par un concours singulier de circonstances et à la faveur de son grand éloignement de la partie de la terre qui seule s'occupoit avant la révolution Américaine de la voix de la renommée d'une réputation et d'une admiration, auxquelles il a bien mal répondu. Le début du corps qui le remplace ne m'a pas paru moins intéressant à constater. Si ce Colosse enfant s'élève, se fortifie et se maintient on reviendra avec intérêt sur ses commencemens. Si les vastes espérances des Américains ne sont point réalisées, ils ne recueilleront point le tribut général d'admiration qu'ils se donnent déjà à eux-mêmes et que d'après les événemens antérieurs et le sort de leur premier Gouvernement tant exalté on est très fondé à tenir encore en réserve. Si le corps formé par l'union Américaine acquierre de la vigueur, je dirai qu'il n'étoit que dérangé par des maladies guérissables. S'il ne sort pas de sa langueur je le regarderai comme gangrené et j'envisagerai sa dissolution. Les faits nous instruiront de la nature des maux, dont nous voyons les effets et nous feront aprécier la qualité des remèdes qu'on se dispose à employer.

Je suis avec respect
Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur
LE C^{TE} DE MOUSTIER.

2. *A Letter of Noah Webster to Daniel Webster, 1834.*

For the following letter the REVIEW is indebted to Mr. Worthington Chauncey Ford, of Washington, D. C. The original letter is in his possession.

NEW HAVEN, Sept. 6. 1834

Sir,

I understand by the public prints that you have been charged with saying, "Let Congress take care of the rich, the rich will take care of the poor." In reply to a letter from Mr. Brooks of Portland, you have contradicted the statement, by which it appears to be false and groundless. I confess, Sir, I am mortified that the propagation of such a calumny, and its reception by a portion of the people, should make it necessary for a gentleman of your character to deny the charge. I am